

P

ORDONNANCE N° 91/57 DU 1 MARS 1954.
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DU
VICE-GOUVERNEMENT GENERAL DU RUANDA-
URUNDI.



Le Vice-Gouverneur Général ff., Gouverneur du Ruanda-Urundi,

Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926 qui pourvoit à l'exécution de cette loi;

Vu l'arrêté du Prince Régent en date du 4 mars 1947 instituant le Conseil du Vice-Gouvernement Général du Ruanda-Urundi modifiée par l'Arrêté royal du 16 juin 1953;

Vu l'ordonnance N° 91/21 du 6 février 1954 déterminant les organismes admis à présenter des candidats effectifs et suppléants pour le dit Conseil;

Vu les propositions introduites par les dits organismes,

Ordonne :

Article unique.

Sont nommées en qualités de membres du Conseil de Vice-Gouvernement Général du Ruanda-Urundi, pour une période de trois années, les personnes désignées ci-après :

Membres effectifs	Membres suppléants (remplaçant le titulaire en cas d'absence ou d'empêchement)
-------------------	--------------------------------------------------------------------------------

I. NOTABLES (art. I.c.)

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| S.F. Mgr. BIGIRUMWAMI, Vicaire Apostolique de Nyundo; | T.R.P. DEJEMEPPE, Vicaire Délégué à Kabgayi et le T.R.P. DELACANTW, Supérieur de la Mission d'Usumbura; |
| M. le Pasteur H.P. EMMING, Représentant Légal de l'Alliance des Missions Protestantes du Ruanda-Urundi. | M. le Docteur A.C. STANLEY-SMITH, Représentant Légal de la Church Missionary Society et le Docteur HINDLEY Godfrey Talbot. |
| M. Marcel FIEVEZ, Directeur de la Caisse d'Epargne au Ruanda-Urundi; | Mr. Michel GAKAS, Président de la Communauté Hellénique et M. Albert LIEBAERT, avocat; |

II. REPRESENTANTS DES CHAMBRES DE COMMERCE (art. I.d.)

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Jules LANIERES, Directeur de la Compagnie de la Ruzizi, Délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Ruanda-Urundi et M. Georges LAFONTAINE colon à Usumbura; | M. Frans FIEDNER, Directeur de la Compagnie Old East, Délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Ruanda-Urundi et M. Georges LAFONTAINE colon à Usumbura; |
| M. GOKALDAS Velji, Délégué de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Ruanda-Urundi. | M. AMIRALLI NURMOHAMMAD, Délégué de la Chambre de Commerce Indienne du Ruanda-Urundi et M. Salvator ALHADEFF, Délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Ruanda-Urundi. |

III. REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS DE COLONS (art.1.d.)

M.A. MAUS, délégué de l'Union Eurafricaine du Ruanda-Urundi; M. Werner MARZI et M. Nicolas HADJI-CHRISTOFAS, délégué de l'Union Eurafricaine du Ruanda-Urundi;

M. René VAN DEN BERGHE, délégué de l'Association professionnelle des colons et sociétés du Ruanda-Urundi; M. Albert CLAVARÉAU, délégué de l'Association professionnelle des colons et sociétés du Ruanda-Urundi et M. Maurice VANDER VEKEN, délégué de l'Union Eurafricaine du Ruanda-Urundi;

IV. REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS PATRONALES.

(art. 1 e)

M. Jan GOESSENS délégué de l'Association des Intérêts Industriels au Congo; MM. GEFFENS ET VERHULST, délégué de l'Association des Intérêts Industriels au Congo;

M. Pieter OEBRECHTS, délégué de l'Association des Intérêts Industriels au Congo; MM. SAUVENYER ET HERIN, délégué de l'Association des Intérêts Industriels au Congo;

V. REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

D'EMPLOIES (art.1.d.)

M. Hector LECLERC, délégué de la Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo; Mr. Starck, délégué de la Fédération Générale du Travail de Belgique et M. Georges LECHLEN, délégué de la Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo;

M. Gustave URSI, délégué de la Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo; Mlle Frankard, délégué de la Confédération des Syndicats Chrétiens au Congo et M. DONNAY, délégué de la Confédération des Syndicats Chrétiens du Congo;

M. Lécien CASIER, délégué de la Fédération Générale du Travail de Belgique. MM. Emile BRICHARD et Henri CARION, délégués de la Fédération Générale du Travail de Belgique.

VI. REPRESENTANTS DES INDIGENES (art. 1)

S.F. Mgr. GRAULS, Vicaire Apostolique de l'Urundi; S.F. Mgr. DEPRIMOZ, Vicaire Apostolique du Ruanda et S.F. Mgr. MARTIN, Vicaire Apostolique de Ngozi;

M. Prosper BWANAKUMBI, Chef de la Chefferie du Kabagali; M. Jean N. SERUVUMBA, Chef de la Chefferie du Bwishaza et M. Michel KAYIHURA, Chef de la chefferie du Nyaruguru;

M. Léopold BIHUMUGANI, Chef de
la Chefferie Muramba.

M. Jean NTIDENDEEZA, Chef de la
Chefferie du Bwamparangwe-Busoni et
M. Pierre BIGAYIMPUNZI, Chef de la
Chefferie du Buyenzi-Bweru.

Usumbura, le 1 mars 1954.

Sé/- A. CLAFYS BOUJAERT,

Copie certifié conforme aux
fins d'affichage aux
Résidences du Ruanda et
de l'Urundi.

Usumbura, le 1er mars 1954.

Le Secrétaire Provincial, a.i.,

L. DELCOURT,

